



Chambéry, le 29 août 2024

«TITRE» «NOM» «PRENOM»
«Adresse_principale»
«Adresse_ppale_2»
«Adresse_ppale_3»

N/réf. : ERI/VMA/08/2024 n° 1054

Affaire suivie par : Virginie MANISSOL – Service patrimoine 04 79 96 61 24

Objet : Travaux de mise en séparatif, de renouvellement du réseau eau potable, d'enfouissement des réseaux secs, de GC éclairage public et d'aménagements de sécurité au niveau de la Montée de Lachat – Commune d'ARITH

«TITRE»,

Grand Chambéry, en groupement avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie et la commune d'ARITH, entreprend des travaux de :

- mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales, de renouvellement du réseau d'eau potable, d'enfouissement des réseaux secs, de GC éclairage public et d'aménagements de sécurité au niveau de la Montée de Lachat ainsi que les branchements (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité, Télécoms et éclairage public) situés sur le secteur de la montée de Lachat (Boulangerie –Mairie) - Phase 2
- mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales et création d'un bassin de rétention des eaux pluviales en dessous de l'Eglise – Phase 1

Ces travaux seront présentés lors de la réunion publique du 3 septembre 2024 19h00 en Mairie.

Les travaux débuteront à partir du lundi 9 septembre 2024. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 12 mois et comprend une interruption prévisionnelle hivernale de chantier entre les phases 1 et 2 du 1^{er} décembre 2024 au 1^{er} mars 2025.

Selon la phase des travaux, la circulation sera aménagée conformément à l'arrêté de circulation qui sera délivré.

- Pour 1^{ère} phase : travaux réalisés en route barrée pour les travaux en traversée de la RD62 (3 semaines)
- Pour la 2^{ème} phase : travaux réalisés en route barrée (montée de Lachat de la Boulangerie à la Mairie), circulation possible au moyen d'une déviation.

Le passage pour les riverains piétons ou déviation VL, secours et toutes activités économiques sera maintenu pour la phase N°2.

Dans le cadre de ces travaux, nous procéderons à la création d'un réseau d'eaux usées, la rénovation du réseau des eaux pluviales ainsi qu'au remplacement de la conduite d'eau potable alimentant votre habitation.

Branchement d'eaux usées :

Concernant les parcelles viabilisées, les branchements seront réalisés en partie publique et des boîtes de branchement posées en limite de propriété, côté privatif. Ces branchements en partie publique sont pris en charge par Grand Chambéry dans le cadre de ses travaux de réseau. Les emplacements des boîtes de branchement seront déterminés après rencontre sur place.

GRAND CHAMBERY SERVICE DES EAUX

Nous téléphoner : Chambéry 04 79 96 86 70 / Antenne des Bauges 04 79 54 53 56

Nous écrire : CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

Nous rencontrer sur rendez-vous :

298 rue de Chantabord 73000 Chambéry / Antenne des Bauges 240 avenue Denis Therme 73630 Le Chatelard

Pour vos démarches et vos signalements : Simpl'ici.grandchambery.fr



grandchambery.fr



[grandChambery](https://www.facebook.com/grandChambery)



[grandChambery](https://twitter.com/grandChambery)



[grandchamberyofficiel](https://www.instagram.com/grandchamberyofficiel)



[grandchambery](https://www.youtube.com/grandchambery)

Concernant les parcelles non viabilisées à ce jour et jouxtant nos travaux, nous invitons les propriétaires en cours de viabilisation ou désireux de viabiliser leur parcelle d'anticiper leur démarche et d'entreprendre leur demande de branchements (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) avec ou sans autorisation d'urbanisme auprès de Grand Chambéry, préalablement à nos travaux. Ces branchements seront à charge du demandeur. A défaut, ces branchements ne pourront être réalisés avant le délai de prescription de la commune d'ARITH concernant les autorisations de travaux sur les voiries neuves.

Branchement d'eaux pluviales :

Concernant les parcelles viabilisées, les branchements seront réalisés en partie publique et des boîtes de branchement posées en limite de propriété côté privatif. Ces branchements en partie publique sont pris en charge par Grand Chambéry dans le cadre de ses travaux de réseau. Les emplacements des boîtes de branchement seront déterminés après rencontre sur place.

Branchement d'eau potable :

Grand Chambéry procédera à la reprise de branchement en domaine public. Par ailleurs, si ce n'est pas déjà le cas, une borne de comptage sera mise en place en limite privative de votre propriété. Votre compteur sera, de ce fait, déplacé. Cet emplacement sera déterminé après rencontre sur place. Lors de cette opération, en cas de vétusté ou de nécessité, votre compteur sera remplacé et un rendez-vous sera alors fixé ultérieurement par courrier. Tous les travaux d'eau potable sont à la charge de la collectivité, excepté les travaux supplémentaires à la demande du propriétaire.

Si vous le souhaitez, vous pourrez profiter de ces travaux pour rénover la partie privée de votre branchement. Ces travaux, réalisés par l'entreprise de votre choix, seront à votre charge. Pour information, nous vous précisons que, pour ce type de travaux, vous avez la possibilité de recourir à une TVA réduite de 10 % (locaux d'habitation achevés depuis plus de 2 ans).

Si votre branchement est en plomb, le service des eaux a décidé d'apporter une aide financière aux usagers qui renouvellent la partie privée de leur branchement en plomb par le biais d'une subvention s'élevant à 70% du montant TTC de la facture acquittée, dans la limite de 2 500 €.

Afin d'étudier techniquement, au mieux, la reprise de vos branchements et la position des bornes de comptage et des regards, nous vous demandons de prendre contact au plus tôt avec :

Maitre d'œuvre réseaux humides, réseaux secs, aménagement de sécurité :
Bureau d'études Alp'Etudes : Luigi PAROLINI : 07 56 41 17 92

Pour toute information complémentaire, vous pouvez aussi contacter le groupement d'entreprises de travaux :

Entreprises : TPLM/PETAVIT/AILLON TP : Monsieur Damien REGAIRAZ au 06 08 99 44 84.

Nous vous informons que des coupures d'eau momentanées auront lieu. Elles seront annoncées 48 heures à l'avance par courrier, et le jour même par haut-parleur.

Nous sommes conscients que ces travaux perturberont votre environnement et nous comptons sur votre compréhension ; ces travaux sont menés dans l'intérêt collectif.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour toute question concernant ces travaux.

Nous vous prions de croire, «TITRE», en l'assurance de nos sentiments distingués.

Par délégation du Président,
Le directeur opérationnel de l'eau et de l'assainissement
Cédric FAVRE



Copie à :

- Mairie d'ARITH
- SDES
- Service déchets Grand Chambéry
- Service transport scolaire Grand Chambéry

Emprise des travaux

